

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 5 HEURES DU SOIR

NATANATI 24. — N° 19.



TEVEA NO TAHITI.

Mahana pae 7 me 1875.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
Un an... 10 francs.
Six mois... 5 francs.
Trois mois... 2 francs.
Un numéro: 50 centimes.

Abonnements et les Annonces, s'adresser :
L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (en comptant):
Les 50 premières lignes... 20 fr. la ligne
de moins de 20 lignes... 10
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté: relief aux lettres et correspondances (certif.) y compris: — Portant réorganisation du service de l'émigration dans les attributions de la direction de l'intérieur. — Décision agréant un gage rural. — Nominations. — Avis ministériel.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Expédition antichambre au pôle Nord. — Pains divers. — La veille (suite). — Etat civil. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,
Vu l'arrêté du 26 février 1861 portant organisation du service de la poste dans les Etablissements français de l'Océanie et celui du 30 octobre 1867 augmentant le tarif postal en vigueur dans la colonie;
Vu notre arrêté en date du 30 avril dernier promulguant le décret du 8 février 1875 qui fixe à nouveau les taxes des correspondances échangées, par la voie des Etats-Unis, entre la France, l'Algérie, les colonies ou Etablissements français et les pays étrangers, d'une part, et les Iles Marquises, les Iles Basses, les Iles de la Société, d'autre part;
Vu les décrets impériaux des 7 septembre 1863, 27 novembre 1864 et 25 novembre 1865;
Ensemble la dépêche ministérielle du 22 février 1875;
Attendu qu'il y a nécessité de remettre le tarif actuellement appliqué dans la colonie, par suite des nouvelles dispositions adoptées;
Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :
Art. 1^{er}. Les taxes à percevoir sur les lettres, papiers de commerce ou d'affaires, échantillons, imprimés, échangés entre les Iles Marquises, les Iles Basses, les Iles de la Société, et la France, l'Algérie, les colonies françaises et les pays étrangers, sont réglées conformément au tarif annexé au présent arrêté.
Art. 2. L'affranchissement sera désormais obligatoire pour les lettres destinées à l'intérieur et expédiées de Papeete, d'Anna et de Taio-hae.
Il reste facultatif pour les lettres échangées entre les trois localités ci-dessus désignées.
L'affranchissement, facultatif pour les lettres expédiées des localités autres que Papeete, Anna et Taio-hae, ne pourra être effectué qu'au moyen de timbres-poste.
Il est obligatoire pour les imprimés, papiers de commerce ou d'affaires, échantillons, quel que soit le lieu d'expédition.
Art. 3. Toutes dispositions antérieures contraires aux présentes sont et demeurent abrogées, notamment celles de l'arrêté du 30 octobre 1867.
Art. 4. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Messenger* et au *Bulletin* de la colonie.
Papeete, le 1^{er} mai 1875.
O^{re} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République:
L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur,
LA RAME.

TARIF d'affranchissement des correspondances échangées entre les Iles Marquises, les Iles Basses et les Iles de la Société et les pays ci-après et vice versa.

ORIGINE DES CORRESPONDANCES	DESTINATION DES CORRESPONDANCES	DÉSIGNATION DES OBJETS TRANSMIS	TAXES A PAYER			CONDITIONS de l'AFFRANCHEMENT
			Lettres (par 10 gr. ou fraction de 10 gr.)	Papiers de commerce ou d'affaires (par 200 gr. ou fraction de 200 gr.)	Imprimés, échantillons (par 40 gr. ou fraction de 40 gr.)	
France et Algérie.....		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	0 70	"	"	Facultatif id.
		Lettres ordinaires non affranchies.....	0 80	"	"	Obligatoire id.
		Lettres chargées affranchies jusqu'à destination.....	1 40	"	"	id.
		Papiers de commerce ou d'affaires affranchis jusqu'à destination.....	"	0 60	"	id.
Colonies des Antilles et de la Guyane.....		Echantillons de marchandises, imprimés affranchis jusqu'à destination.....	"	"	0 12	Facultatif id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	1 20	"	"	Obligatoire id.
		Lettres ordinaires non affranchies.....	1 30	"	"	id.
		Lettres chargées affranchies jusqu'à destination.....	2 60	"	0 24	id.
Sénégal, Gabon, Cameroun, Inde, Réunion, Navarre et dépendances, Saint-Marie de Madagascar.....		Echantillons de marchandises, imprimés affranchis jusqu'à destination.....	"	"	"	Facultatif id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	1 40	"	"	Obligatoire id.
		Lettres ordinaires non affranchies.....	1 50	"	"	id.
		Lettres chargées affranchies jusqu'à destination.....	"	"	0 22	id.
Espagne, Portugal, Gibraltar.....		Echantillons, imprimés affranchis jusqu'à destination.....	"	"	"	Obligatoire id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à la sortie de France.....	0 80	"	"	id.
		Imprimés affranchis jusqu'à la sortie de France.....	"	"	0 14	id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	1 20	"	"	Facultatif id.
Belgique, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Badoie (Servie), Italie, Grèce, Espagne, Malte.....		Lettres ordinaires non affranchies.....	1 30	"	"	Obligatoire id.
		Lettres chargées affranchies jusqu'à destination.....	2 40	"	0 14	id.
		Imprimés affranchis jusqu'à la sortie de France.....	"	"	"	id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	1 20	"	"	Facultatif id.
Duchés de poste français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger.....		Lettres ordinaires non affranchies.....	1 30	"	"	Obligatoire id.
		Lettres chargées affranchies jusqu'à destination.....	2 40	"	0 14	id.
		Imprimés affranchis jusqu'à la sortie de France.....	"	"	"	id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	1 20	"	"	Facultatif id.
Suède, Norvège, Russie, Pologne, Grèce.....		Lettres ordinaires non affranchies.....	1 60	"	"	Obligatoire id.
		Lettres chargées affranchies jusqu'à destination.....	2 60	"	0 14	id.
		Imprimés affranchis jusqu'à la sortie de France.....	"	"	"	id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	1 60	"	"	Facultatif id.
Australie, Nouvelle-Zélande, Sandwich, Nouvelle-Calédonie, Valparaiso et tous autres points du Pacifique (par navires à voiles ou commerce).....		Echantillons, imprimés affranchis jusqu'au port de débarquement.....	0 30	"	0 10	Obligatoire id.
		Echantillons, imprimés affranchis jusqu'au port de débarquement.....	"	"	"	id.
		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	0 50	"	0 10	Obligatoire id.
		Echantillons, imprimés affranchis jusqu'à destination.....	"	"	"	id.
San Francisco.....		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	0 10	"	"	Facultatif id.
		Imprimés affranchis jusqu'à destination.....	"	"	0 05	Obligatoire id.
Intérieur (1).....		Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination.....	0 10	"	"	Facultatif id.
		Imprimés affranchis jusqu'à destination.....	"	"	0 05	Obligatoire id.

(1) Toutes les Iles de l'Océanie placées sous la souveraineté ou le protectorat de la France sont assimilées à l'intérieur pour la taxe des lettres et imprimés. La même faveur a été accordée, à titre exceptionnel, par un arrêté en date du 26 février 1861, aux Iles Brezard, Raiter et Hazard.

Nota. Les lettres des militaires, marins et armées expédiées par bâtiments de l'Etat et du commerce, à destination de la France par le voie du cap Horn, si à destination de la Nouvelle-Calédonie, ne supportent que la taxe de 0.25 centimes par lettre simple.

Approuvé pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.
Papeete, le 1^{er} mai 1875.
Le Commandant Commissaire de la République,
O^{re} GILBERT-PIERRE.

Papeete, le 1^{er} mai, 1875.
L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'intérieur,
LA RAME.

M. F. Fayer et W. G. Schuch se proposent d'entreprendre une nouvelle expédition et viendront à Paris en 1875 pour exposer leur plan au congrès international des sciences géographiques.

La corvette anglaise *Challenger*, qui fâchait dans toutes les mers du globe des lignes de sondage et des recherches sur les divers bruits sous-marins de l'histoire naturelle, se trouvait à Hong-Kong au commencement de janvier. Le capitaine Nares, qui commandait le *Challenger*, et qui vient d'être rappelé en Angleterre pour diriger pendant l'expédition qui doit se rendre au pôle Nord, a été remplacé par le capitaine de vaisseau Thomson. Les quatre autres officiers sont : le lieutenant Jones, le lieutenant Cook, le lieutenant Smith et le lieutenant Williams. Ils ont débarqué aux Côtes de la Nouvelle-Guinée et s'en vont par la route pour le Japon en passant par les Carolines. Il sera probablement à la fin d'avril au Japon, dans les parages qu'il restera deux ou trois mois environ ; il se rendra de là à San Francisco avant d'aller à la Nouvelle-Écosse. Suivant toutes probabilités, le *Challenger* sera de retour en Angleterre vers le milieu de mai.

TE VANIRA

TUATAPAPA EAA

Avant de recueillir des tuteurs, on aura soin d'établir, sur les limites de la zone d'habitat, des points de repère destinés à servir de repart aux bûches trop violentes de la saison sèche. On les fera les uns à l'extérieur du littoral. On plantera ensuite, à 5 ou 6 mètres de distance, de jeunes pirods de *Albizia* ou de *Acacia* qui serviront de guides ou avaleurs qu'il faut de 2 à 3 ans, pourront protéger du leur ombre les tuteurs de *Albizia* qui serviront de repart aux bûches trop violentes de la saison sèche. On pourra aussi planter des tuteurs de *Albizia* ou de *Acacia* qui serviront de guides ou avaleurs qu'il faut de 2 à 3 ans, pourront protéger du leur ombre les tuteurs de *Albizia* qui serviront de repart aux bûches trop violentes de la saison sèche.

On cultive généralement les vanilles en espalier. Cette méthode permet de réguler la fécondation des fleurs du vanille avec plus de facilité que si les lianes étaient livrées à elles-mêmes, montaient jusqu'au sommet des tuteurs. Lorsque les vanilles ont atteint une certaine longueur, on les entoure des plus basses branches des arbres sur lesquelles elles se fixent, ou bien on les guide, au fur

Un parum hia 'tensi è, o te rego-
lai roa te te vuntira, ro e te rau ra-
ia. Ua hia papu hia hoi è, o te
papa re e te guoro ra e mea hio ro
no te vuntira. Te mamea hia nel ra
vai las al te tupa rau e te vuntira,
mea maitai roa te utaru hia 'tu,
rau mea papu. No te hio maitai ra-
hoi te hura mau o te vuntira, itea
'tura è, ua hura no ahoa tei reira i
mea, i te hura o te pua. Hia hio
repa maitai roa te vuntira e tupa
te rau pe o te mea la ahoa hia i
te rau pe, o tei hau rau hia i te m-
no tei reira hura rau (3).

O na anotan i han, i to manai no
tann raa i to vanira ra; o na ave ra
o novera, tiltema, temera, o fepu
oia ho'i te nofoa up e to veava ra.
E huru e a te maoro raa o te ohi
au la tann hia. I lei taapan hia ra,
3 ia e toe noa 'tu i te e o te pona; i
velahi ra tann raa e 3 ia e e maha
tama e to noa afia; mai te roka e i

(3) Cependant le proviolo ne fait à elle-même souffrir, dans le journal des bilans malades en les fargant à des doses qui en proportion insuffisante.

pour les rendre du bétail et celles des gé-
nérations ou les cadres de ce végétal parcou-
rent, puisque celle-ci trouverait dans les prin-
cipes mûrs et tout aussi riches en azote
sucrés toutes les lois que l'on voit en
ou trois premières années. On a saisi beau-
coup au sol une nourriture que les racines ne

CHATELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

IMMEDIATE AUX SUCCESSIONS VACANTES:

29 Une propriété, située au bout de la rue du village de Saint-
Amé, consistant en une maison divisée en deux pièces, et un ter-
rain d'une contenance de 2 ares 32 centiares environ ;

30 Une propriété située à Moorea, district de Papetoni, baie d'O-
noni, consistant en une maison divisée en deux pièces, avec ga-
reries devant et derrière, et un terrain propre à la culture de cinq
hectares d'étendue environ.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de la
vente, rue des Baux-Arts.

Etat des mouvements survenus dans l'état civil de la commune de Boneste pendant les mois de mars et d'avril 1875.

1^{er} avril. Blanche-Ernestine-Mélina-Laune Van der Veere, fille de Théophile-A.
Desiré Van der Veere et de dame Marie Antoinette Duttaud.
2 - John Traflet, fils de Edward Traflet et de dame Teresa Teremai.

NÉCÉS

14 mars. Douillet, François, cultivateur, âgé de 38 ans, décédé à Faa.
20 " Mac-Garrit, James, commerçant, âgé de 50 ans.
9 avril. Vifant, Madeite-Sophie-Elisabeth, âgée de 8 ans.
" " Mar, âgée de 3 ans.
21 " Wright, américain, charpentier, décédé à Taïnor.
24 " Dame Marcelle, née Brémont, Antoinette-Jeanne-Victorine, sans profession.

Du 22 avril au 5 mai 1978

1^{er} mai - Guel, *Phoca*, de 58 ton., esp. GARDON, ven. de la mer; WILKES et C^{ie} arm.
3 juin - Trois-mâts-barque *Adela*, de 555 ton., 65/100, esp. F. BARROSO, ven. du
Callo; Don Juan ameteur; marchandises en se débarquant port.
3 août - Brig-poll, *Walter Glendinning*, de 118 ton., esp. LARUI Sweet, ven. de
de Phila aux escale; J. T. Arouel armateur et charpenter; 35 ton. guano; 2 Bander
couvertes.

1^{er} mai - Guel, *Phoca*, de 21 ton., esp. Roio, ven. de Papagueri aux escale; Wilk-
es et C^{ie} armateur; syndics de la plantation d'Atimazo chargers; 3,916 kilogr.
maïs, 4,570 kilogr. coton - B. Dyeres charger; 1 porc; J. Menal escompteur.
3 mai - Trois-mâts-barque *Pepay*, de 450 ton., esp. Blaise, ven. de Buenos-Ayres

[illegible][illegible]

3 mai — Guel. Volburie, de 24 tons, patron Rois, all. à Papeyri; D. Byrnes à maitre; Wilkens et C^e chargeurs; 4 pois peinture, 1 tonne bois de feu, 1 paq. divers, 1 panier anidis. Byrnes consignataire: Turner, Chapman et C^e chargeurs. 6 mètres coque bois, Byrnes consignataire; — Wilkens et C^e chargeurs; 3 barils. sans mar. 1.3.4.4.2.0.0. 1.1. Vozov. consigneurs.

Du lundi 29 avril au mercredi 5 mai inclus 1875.

NAVIRES DE COMMERCE CAYENNES.

29 avril. Goult, du port de Cayenne, pour le Havre et Downing, venant de l'Inde, arrivé à 3 heures : passager, M.N. Keane, Nigérien, anglais, et 1 indigène.

29 avril. Trois-mâts-barquette venant d'Ardeur, de St-John, cap. Barrouse; venant de la Réunion, 21 mai 2000 tonnes, 2 passagers, M.M. Ernest Lestonnat, l'anglais, Hervey et pervénir.

1^{er} mai. Goult du Protect, Yveline, de 38 ton., cap. Garnaud, venant de la mer des Indes, arrivé à 6 heures.

4^{ème} mai. Six-gab. anglais Walter Greenleafing, de 111 ton., cap. Sweet, venant de l'Ile Flad et 7 jours : 2 passagers, M.Voy, anglais et 1 indigène.

5^{ème} mai. Six-gab. anglais, cap. Turner, venant de la Réunion, 21 mai 2000 tonnes, 2 passagers, M.Voy, anglais et 1 indigène.

6^{ème} mai. Goult du Protect, Yveline, de 38 ton., cap. Garnaud, venant de la mer des Indes, arrivé à 6 heures.

1^{er} mai. Trois-mâts-barquette allemande Papa, de 138 ton., cap. Biese, venant de la Réunion, 21 mai 2000 tonnes, 2 passagers, M.Voy, anglais et 1 indigène.

29 avril. Goél. du Protect. *Vasbiria*, de 24 ton., patron Bois, all. à Papauri
30 avril. Trois-mâts-barque anglais *Jolya* 927 (Hox), de 186 ton., cap. Turp
all. aux îles sous le vent; 10 passag., M. Vienne et son fils, français, M. Gre
et son fils, M. Morrison, anglais, et 5 indigènes.
1^{er} mai. Goél. du Protect. *Benriffie*, de 35 ton., patron Teustra, all. à Tuba
11 passag., M. et M^{me} Thunet, français, N. W. Johnston, anglais, et 8 indig.

30 mars. Transport français à vapeur Vire, 84 h. d'équipage, commandé par M. Inguenart, capitaine de Bréole.

19 mars. Goûl. américaine *Humboldt*, de 133 ton., cap. Sanford.
30 mars. Brig.-général anglais *Atrolo*, de 163 ton., cap. David Scott.
7 avril. Goûl. américaine *Comet*, de 16 ton., cap. Fringstrom.

21 avril. Trois-sautesque allemand Frank Wilson, de 325 ton., cap. Carl Meyer.
22 avril. Goût du Prolect. Annee Laurée, de 47 ton., cap. Byrnes.
23 avril. Goût du Prolect. Afalante, de 53 ton., cap. Botis.
28 avril. Goût du Prolect. Française, de 44 ton., cap. Chaves.
29 avril. Trois-mâts-barque-peuvis Adela, de 355-ton., cap. Barrooso.
1^{er} mai. Goût du Prolect. Persé, de 38 ton., cap. Garnaud.
4^{mai}. Brig-goû. anglais. Walter Gladstone, de 11 ton., cap. Sweet.
4^{mai}. Brig-goû. américain Percy Edmund, de 219 ton., cap. Turner.
5^{mai}. Goût du Prolect. Votharia, de 24 ton., patron Roio
2^{mai}. Trois-mâts-barque allemand Ferns, de 390 ton., cap. Blose.

Figure 1

Livres de choix très-bien reliés et illustrés, texte français
(littérature, théâtre, histoire, roman, fantaisie, etc.);
Excellent piano, musique;
Joli service en porcelaine de Sèvres, cristaux de Baccarat;
Corbeille en filigrane argentée (objet d'art);
Voiture avec juments et harnais;
Deux chevaux beaux latrins, ayant deux cabots chacune.

En l'étude et par le ministère de M^r VUCCAST, notaire à Papest, le mercredi 26 août 1915, à deux heures de l'après-midi, aux termes d'un acte

Les immeubles dont la désignation suit, situés à Papete,
 rue Collet, appartenant à la mineure Tchen-Rosine Brinckfeldt, qui a pour
 tuteur M. le docteur Guilleaume, à Papete, et pour subrogé tuteur M. Lahar-
 rague, négociant à Papete.

Ces immeubles consistent en trois lots, savoir :

Un terrain d'une superficie de 4 ares 61 et les constructions qui reposent sur ce terrain, touchant au nord le jardin de M. F. Ordennateur, à l'est la rue Collet. Mise à prix..... 1.200 fr.

Mise à prix..... 1,500 fr.

Mise à prix..... 990 fr.

S'il n'y a pas d'enchère sur cette mise à prix, les trois lots seront mis séparément et successivement aux enchères sur les mises à prix ci-dessus déterminées.

Pour plus amples renseignements et consulter le cahier des charges, s'adresser à M^e VISCENT, notaire.

MM. Les créanciers de cette faillite sont invités à se réunir au Palais de Justice de l'apaisie, cabinet du juge-commissaire, le jeudi 29 mai 1895, à 2 heures de relevée, pour entendre les communications qui leur

FAILLITE W. STEWART.
Les créanciers de cette faillite sont convoqués pour le 12 mai

La réunion aura pour objet différentes communications qui seront faites par les syndics.

au bout de la rue des Beaux-Arts, et composée de trois pièces avec salle
et salle à manger attenant, d'une cuisine avec fourneau, remise, poulailier, etc.
S'adresser à
V. L. RAOULT.

Cette maison, située à Fana, au centre du district, à proximité de la grande route, est composée de trois grandes chambres, avec comptoir

Gene Opere. 61 S'adresser pour traiter à M. DROLEY, négociant à Papete.

A VENDRE FOR SALE 45

U très-bonne condition, harnais et deux chevaux.
S'adresser Ice House, Papete.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES
De 29 avril au 5 mai 1875.

DATES	BAROMETRE		TEMPERATURE				PLUIE	VENT
	Baromètre moyen	Déclinaison du bar.	A 6 heures du matin	A 1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
29 avril.	762	0.1	24.5	27.0	25.7	26.1	"	N E
30	762	0.2	25.0	25.0	25.0	25.0	"	Calme
1 ^{er} mai	762	0.1	24.5	27.0	25.7	25.9	"	N E
2	762	0.1	24.0	27.0	25.5	26.0	"	Calme
3	763	0.1	24.0	26.5	25.0	25.5	"	N
4	764	0.0	24.0	26.0	25.5	25.5	"	N
5	763	0.3	23.0	26.0	24.5	24.5	"	N